



CR FCPE du comité de pilotage réforme des rythmes scolaires du 19 mars 15

PARTICIPANTS :

- M. LE BOURHIS, 1er Maire-adjoint chargé de l'Education, - Mme QUINZIN, Conseillère municipale déléguée aux écoles,
- Mme FAURET, Conseillère municipale déléguée aux activités périscolaires et aux relations avec les établissements d'enseignement secondaire,
- Mme CHARIER, Conseillère municipale opposition.
- M. DANTHIER, DGAS - Administration Générale, - Mme HUMBERT, DGAS - Action sociale - Petite enfance - Jeunesse - Culture - Animations - Sports, - Mme RIVA, Directrice de l'Education – M. LEGRAND, Coordinateur périscolaire.
- M. AUTIE, Inspecteur de l'Education Nationale,
- Mme MEYJONADE, Directrice école maternelle – M. DI PALMA et M. MORVAN, Directeurs d'école.
- M. SOUCHAUD, Président de la FCPE,
- Mme VICENTE, Présidente de l'AAPEELA,
- Mme MONTBEYRE, Représentante de la PEEP.

Réunions temps périscolaire par école :

Mme Riva a commencé le comité de pilotage par une présentation d'une synthèse des retours des différentes réunions qui ont été réalisées dans toutes les écoles entre les mois de novembre et février.

Mme Riva souligne la qualité des échanges et a résumé les éléments majeurs de ces réunions:

- ⇒ Rappel du rôle des animateurs et du référent
- ⇒ Nécessité de mieux identifier le référent : affichage nom, photos ; présentation lors des réunions de rentrée, ...
- ⇒ Complexité entre temps scolaires et périscolaires dans les mêmes locaux => besoin de concertation entre les équipes
- ⇒ Rotation des animateurs très importante en début d'année, les équipes se stabilisent désormais.
- ⇒ Taux d'encadrement : en dehors des périodes 16h-16h30 et 17h30- 18h, les taux cibles seraient désormais atteints dans toutes les écoles.
- ⇒ Formation : les cycles de formation pour les référents et animateurs vont démarrer à partir d'avril / mai.

M. Legrand souligne que les équipes périscolaires se stabilisent, qu'il connaît mieux les référents, ce qui permet d'améliorer qualitativement les temps périscolaires. Cependant la gestion des absences des animateurs reste problématique. Quand l'information est connue suffisamment à l'avance, il peut trouver une solution en faisant intervenir une personne grâce à une liste d'animateur 'en réserve'. Mais ce n'est pas toujours le cas. M. Legrand reconnaît que pour les créneaux 16h-16h30 et 17h30-18h, les taux d'encadrement ne sont pas atteints.

- ⇒ Mise en place des ateliers sur le temps de midi dans toutes les écoles.
- ⇒ Manque de locaux et matériels : dans l'ensemble les problèmes de partage de locaux semblent avoir été progressivement résolus dans toutes les écoles. Des nouveaux matériels vont venir équiper les temps périscolaires et CML : des mallettes de jeux vont arriver dans toutes les écoles à partir du 23 mars, des acquisitions de BD et de livres axées sur la lecture courte sont également prévues.
- ⇒ Les 2 périodes 16h-16h30 et 17h30-18h00 (pour l'élémentaire) posent plusieurs problèmes : manque de lisibilité dans le transfert de responsabilité, problème de comptage des enfants, taux d'encadrement insuffisant, partage des locaux (avec l'EMS par exemple) ... L'encadrement de ces temps court est difficile à gérer. Il n'est pas envisageable d'y créer de véritables activités, il s'agit de temps de transition récréatifs.

De plus aucun pointage des enfants présents en élémentaire dans le temps 17h30 à 18h n'est réalisé (temps gratuit). Le pointage des enfants à 17h30 serait trop long ou nécessiterait une personne supplémentaire.

En cas d'incident ou d'évacuation le personnel responsable est dans l'incapacité de connaître le nombre d'enfants présents. La mairie est consciente de ce problème de sécurité mais n'a pas de solution à proposer !

En conclusion l'ensemble des acteurs reconnaissent l'intérêt de ces réunions par école, sur l'organisation des temps périscolaires. Outre les points précédents collectifs sur la ville, elles ont permis également de mettre en avant et résoudre des problématiques locales spécifiques à certaines écoles (Partage de locaux, ...).

La FCPE propose de les renouveler au minimum une fois par an.

Dans la discussion, nous apprenons qu'un PEDT a été signé par la ville d'Antony et le DASEN depuis le mois de décembre. L'ensemble des participants parents d'élèves, enseignants, élus, sont surpris de l'apprendre presque par hasard et qu'à aucun moment le comité pilotage n'a été informé ou consulté sur le contenu du PEDT ! La mairie tente de se justifier en argumentant l'obligation de le signer rapidement et le contenu minimal du PEDT de la ville d'Antony, qui ne contient uniquement les horaires scolaires et les temps périscolaires.

Devant l'insistance de la salle M. Le Bourhis promet de transmettre une version du PEDT aux membres du comité de pilotage.

(Rq : une semaine après la réunion cette communication n'a toujours pas été faite !).

Evolution pour la prochaine rentrée :

Devant le constat unanime des difficultés liées aux deux créneaux 16h-16h30 et 17h30-18h, la mairie envisage de procéder à des évolutions de l'organisation pour la prochaine rentrée.

A date aucun scénario ne serait défini et la mairie est ouverte aux propositions. Le prochain comité de pilotage fixé au 13 avril devra débattre de ces propositions.

Certaines contraintes sont cependant définies : Les horaires des temps scolaires 9h-12h et 13h45-16h ne seront pas modifiables, car la mairie ne veut pas revenir sur les horaires scolaires signés pour 3 ans par le DASEN. Les ajustements ne concerneront donc que l'organisation des différents temps périscolaire à partir de 16h (études, garderies, EMS, ...) et leur facturation.

Inscription à la restauration et au CML du mercredi après-midi :

La mairie continue à travailler sur la mise en place de l'inscription via l'espace famille du site internet de la ville, mais toujours pas de date pour une mise en place ! Pour la prochaine période, l'inscription se fera toujours avec le document papier.

La FCPE renouvelle la demande de réduire le délai d'inscription car tous les parents ne connaissent pas toujours leurs agendas 2 mois à l'avance. La mairie répond qu'elle ne souhaite pas actuellement modifier les conditions d'inscription pour assurer un fonctionnement de qualité des centres de loisirs !

Le prochain comité de pilotage est prévu le 13 avril 2015.

CR rédigé par la FCPE Antony – Mars 2015.